



date de requalification d'un divorce

Par **fanrando**, le **14/04/2009** à **11:34**

bonjour, mon mari a entamé une procédure divorce à l'amiable fin 2008 [LUI ABANDON
DOMICILE DECLARATION POLICE PAR MOI AOUT requête de non conciliation janvier
2009 dénoncée par moi et j'ai fait appel de la décision uniquement sur le montant attribution
pension alimentaire car montant ridicule
aujourd'hui les 3 mois requis pour que mon mari dépose un dossier de requalification du
divorce sont écoulés sans que ce dernier est bougé aussi moi je souhaite un dépôt du
dossier de divorce requalifié à ses torts exclusifs [PUISQUE LORS TENTATIVE
RECONCILIATION MON MARI A DECLARÉ VIVRE OFFICIELLEMENT EN CONCUBINAGE)
ma question est la suivante :
DOIS-JE ATTENDRE QUE LA COUR D'appel EST STATUÉE SUR LE MONTANT DE LA
PENSION ALIMENTAIRE DUE PENDANT LA PROCÉDURE DE DIVORCE POUR
DEPOSER CE DOSSIER POUR DIVORCE À SES TORTS EXCLUSIFS ,??